

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026**

Accusé de réception en préfecture  
076-217603844-20260409-D72-0426-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2026  
Date de réception préfecture : 14/04/2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 25  
- votant par procuration 4  
- absent 0  
- total des votants 29

**xxx**

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations  
examinées en séance faits le 10 avril 2026.

**xxx**

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le deux avril, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick CIBOIS, Maire.

**Étaient présents :**

M. Patrick CIBOIS, Maire,

M. Mourad BETTAHAR, M. Régis RÉCHER, Mme Arlette LECACHEUR, Mme Bérénice PICAVET, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Adjointes,

M. Alain TROUVÉ, Mme Roseline FEUILLYE, M. Bruno GIMAY, M. Benoît POISSON, M. Damien SIMON, Mme Sandrine COTTARD, Mme Nathalie BOULANGER, M. Christophe DUCLOS, Mme Eléonore HÉBERT, Mme Paola LABARRE, Mme Alexandra HAMARD, M. Edouard HÉRANVAL, M. Terence LECRAS, M. Robin ANGOT, Mme Christine DÉCHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Franck LEMAÎTRE, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

Mme Murielle MOUTIER LECERF	qui donne pouvoir à	M. Régis RÉCHER
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	M. Mourad BETTAHAR
Mme Patricia FANNY	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Laëtitia HÉRANVAL	qui donne pouvoir à	Mme Sandrine COTTARD

**Absent :**

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Alain TROUVÉ est nommé secrétaire par délibération n°D.27/04.26 du Conseil Municipal.

**Délibération n° : D.72/04.26**

**Objet :** Festival gallo-romain "Les Juliobonales"  
19, 20 et 21 juin 2026

**Acceptation de contributions en nature ou en numéraire dans le cadre du sponsoring  
Edition 2026 et éditions à venir**

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 09.04.2026

**Délibération n° : D.72/04.26**

**Objet : Festival gallo-romain "Les Juliobonales"  
19, 20 et 21 juin 2026  
Acceptation de contributions en nature ou en numéraire dans le cadre du sponsoring  
Edition 2026 et éditions à venir**

Monsieur GOGNET indique que dans le cadre de la sixième édition des "Juliobonales", qui se tiendra du 19 au 21 juin 2026, la Ville de Lillebonne souhaite proposer un dispositif de sponsoring qui prévoit des participations sous forme d'avantages en nature (bons d'achat, produits alimentaires, corbeilles de fruits, plantes, repas des équipes, matériaux de décor, etc.) ou sous forme numéraire, en contrepartie d'une visibilité accordée au partenaire.

Trois niveaux d'implication sont proposés :

Formule « Citoyen de Rome » - jusqu'à 150 € en valeur numéraire ou en nature,

- Cette formule permet l'affichage du logo de l'entreprise sur les panneaux d'affichage de toutes les entrées du festival.

Formule « Légionnaire de Juliobona » - jusqu'à 500 € en valeur numéraire ou en nature,

- Affichage du logo de l'entreprise sur les panneaux d'affichage de toutes les entrées du festival,
- Présence du logo sur le plan/programme,
- Mention de l'entreprise sur les supports digitaux : réseaux sociaux, site internet, vidéos et publications "boostées"
- Présence du logo sur les eco-cup

Formule « Centurion de César » - jusqu'à 1000 € en valeur numéraire ou en nature,

- Formule citoyen de Rome
- Formule légionnaire de Juliobona
- Mention et remerciements officiels dans la Voix Romaine
- Remerciements officiels lors du discours d'inauguration
- 50% de réduction au banquet du dimanche (dans la limite de 30 places)
- Présence du logo sur les serviettes

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L.2242-1,

Vu le caractère d'intérêt général du festival gallo-romain de Lillebonne, accueillant plus de 15 000 visiteurs et contribuant à l'animation culturelle du territoire,

Considérant que les contributions proposées par les partenaires constituent des libéralités au profit de la commune, même lorsqu'elles s'inscrivent dans une relation de sponsoring/parrainage ; qu'elles doivent donc, conformément à l'article L.2242-1 du CGCT, être soumises à l'approbation du conseil municipal,

Considérant que les participations sous forme d'avantages en nature ne sont pas neutres juridiquement, car elles engagent la commune dans une relation contractuelle comportant des contreparties (visibilité sur supports de communication, affichage, mention officielle, etc.). Dès lors, il ne s'agit pas strictement d'un « don pur », mais d'une forme de contribution valorisable nécessitant une décision formelle de l'organe délibérant,

Considérant que ces contributions participent directement à la réalisation de l'événement et à la réduction de ses coûts d'organisation, et qu'il y a lieu de formaliser leur acceptation par une délibération unique encadrant les partenariats en nature pour l'édition 2026 et pour les éditions suivantes,

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 09.04.2026

**Délibération n° : D.72/04.26**

**Objet : Festival gallo-romain "Les Juliobonales"  
19, 20 et 21 juin 2026  
Acceptation de contributions en nature ou en numéraire dans le cadre du sponsoring  
Edition 2026 et éditions à venir**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le dispositif de sponsoring proposé dans le cadre du festival "Les Juliobonales" – édition 2026 et éditions à venir tel qu'exposé précédemment,
- d'autoriser la commune à recevoir des contributions en numéraire ou en nature de partenaires privés tels que caisses de champagne, bons d'achat pour des jeux concours, corbeilles de fruits, repas pour les équipes d'animation, location de plantes et/ou éléments de décors, et selon les trois formules de participation proposées comme suit :

**○ FORMULE CITOYEN DE ROME ..... Jusqu'à 150€**

- Affichage du logo de votre entreprise sur les panneaux d'affichage de toutes les entrées du festival

**○ FORMULE LÉGIONNAIRE DE JULIOBONA ..... Jusqu'à 500€**

- Formule citoyen de Rome
- Présence du logo sur le plan/programme de la manifestation
- Mention de l'entreprise sur les supports digitaux : réseaux sociaux, site internet, vidéos et publications "boostées"
- Présence du logo sur les eco-cup

**○ FORMULE CENTURION DE CÉSAR ..... Jusqu'à 1 000€**

- Formule citoyen de Rome
- Formule légionnaire de Juliobona
- Mention et remerciements officiels dans la Voix Romaine
- Remerciements officiels lors du discours d'inauguration
- 50% de réduction au banquet du dimanche (dans la limite de 30 places)
- Présence du logo sur les serviettes

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Patrick CIBOIS.

Le secrétaire de séance,

Alain TROUVÉ.